IMT Nuremberg Archives

H – 4517

International Court of Justice

GARE de REIMS
- - - - - - - -

Nº 59 G/6
ci

TRIBUNAL INTERNATIONAL
des GRANDS CRIMINELS de GUERRE
Ministère Public
Délégation Française

REIMS, le 20 Février 1945

Monsieur le Capitaine SIGALA
Commissaire Militaire
Gare de REIMS

Le 2 Juillet 1944, nous avons reçu en provenance de COMPIEGNE le train de déportés Ø30.125, arrivé à 15h40.

Il a été réexpédié vers CHALONS en 10.173 à 16h53 aprés échange de machine.

A l'arrivée les prisonniers réclamaient à boire . La croix Rouge, qui avait été alertée auparavant par nos soins, leur distribua de l'eau et des médicaments; car de nombreux hommes se plaignaient d'étouffement. Il faisait chaud et ils étaient 100 par wagon.

Nos agents s'activaient pour les rafraichir.- Dans plusieurs wagons se trouvaient des hommes gravement indisposés. - La garde allemande invitée à laisser les portes entr(ouvertes s'y refusa.

Le train fut expédié vers CHALONS, mais arrivé à mi-hauteur du Triage de BETHENY, la machine dérailla sur un trou de bombe.

(On ne circulait qu'à 10 Km à l'heure et à voie unique entre les postes D,G,I,L, le triage ayant été sérieusement bombardé le 23 Juin).

Avisé aussitôt, je donnai l'ordre de dételer la machine dérailler et de ramener le train en gare à l'aide de la machine de manoeuvres P.V. ce qui fut fait.

Entre temps, j'alertai à nouveau la Croix Rouge et demandai de faire prévenir un médecin.

Melle PIERRE, qui était de service, alerta les dames de la Croix Rouge qui prévinrent le Docteur BOUVIER.

Lorsque le train rentra en gare, les allemands laissèrent tout d'abord donner de l'au, puis permirent de descendre deux prisonniers d'un wagon.- Nos agents les placèrent sur des brancards que j'avais fait apporter et les transportèrent dans le local de la CROIX ROUGE Placé dans la cour Messagerie.

Là, je constatai qu'ils étaient décédés.

Fouillés, ils n'étaient porteurs d'aucun papier - Pas d'argent - Poches vides - C'étaient deux jeunes hommes paraissant 25 à 35 ans.

MINISTÈRE DE LA JUSTICE - Service de Recherches des Crimes de Guerre

Copie certifiée conforme à l'original.
Pour le Directeur du Service
de Recherche des Crimes de Guerre
le Sous-Directeur

Dossier DRANCY (52/ 171)

INTERNATIONAL MILITARY TRIBUNAL
NUREMBERG, GERMANY
B 49205
RF Exhibit 337
Filed 1/29/46

H4517 - 0002

H4517 – 0003

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

DIRECTION

..... Bureau

N° .....

Expédié le *194*

31.3317. - Imp. adm. Melun. - D. 1393 - 1945

Quatre moribonds étaient ensuite descendus d'autres wagons ainsi que plusieurs pauvres prisonniers à demi asphyxiés qui, soutenus par nos surveillants, marchaient comme des hommes ivres.

Les allemands les firent placer dans un wagon vide de la queue du train, puis ils réclamérent les corps des deux morts qu'ils firent conduire dans un wagon de tête qui était vide.

Le train était réexpédié ensuite à 19h55.

Tout ce qu'il nous a été possible de faire l'a été.

M. Le Docteur BOUVIER et Melle PIERRE, de la Croix Rouge pourront vous confirmer mon exposé.

Je vous prie d'agréer, Mon Capitaine, l'assurance de mes sentiments dévoués.

Le Chef de Gare.

B 49206

H4517 – 0004

H4517 – 0005

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

DIRECTION

.....e Bureau

N° .....

Expédié le *194*

31.3317. - Imp. adm. Melun. - D. 1392 - 1945

H4517 - 0006

Mademoiselle F.PIERRE
Directrice Centre d'Acceuil C.R.F.
de la Gare de REIMS

TRIBUNAL INTERNATIONAL
des GRANDS CRIMINELS de GUERRE
Ministère Public
Délégation Française

REIMS, le 28 Fevrier 1945

Enreg. le 55
13 OCT. 1945

Monsieur le Capitaine SIGALA
Commissaire Militaire
Gare de REIMS

Le 2 Juillet 1944 vers 15 heures, j'ai été avisée par la gare de REIMS qu'un train de déportés était attendu d'um moment à l'autre.

J'ai pris mes dispositions pour être présente à l'arrivée du convoi et pour pouvoir, si la latitude m'en était laissée, distribuer de l'eau à ses malheureux.

Il régnait ce Dimanche 2 Juillet une chaleur vraiment incommodante. Les déportés étaient entassés à 100 par wagon et ceux ci n"étaient aérés que par des ouvertures d'une superficie insuffi--sante.

Nos compatriotes purent recevoir de l'eau à boire. J'ai été aidée dans ma distri bution par des employés de la Gare.

Dans presque chaque wagon, il y avait des malades qui demandaient des médicaments et auxquels, j'ai pu donner de l'aspirine, du sucre et de la liqueur d'HOFFMANN

Il existait dans ce même convoi des wagons complets de malades, aussi indignement traités que leurs camarades valides

De chaque wagon des cris sortaient demandant de l'air et de l'aide pour les malades qui tombaient étouffés, mourants et pour ceux de leurs camarades qui devenaient fous. De fait on entendait les cris de ces pauvres gens que leur raison abandonnait.

La garde allemande autorise l'ouverture de deux wagons et après avoir fait reculer les témoins me fit approcher pour donner des soins aux malades? Je n'était malheureusement pas en mesure d'apporter un secours quelconque à ces hommes qui mouraient d'asphyxie. J'ai fait remarquer aux allemands, que c'était l'air surtout qui leur manquait. Je leur ai demandé de laisser les portes ouvertes et de faire garder les prisonniers, ils me répondirent que c'était impossible. Dans un de ces wagons qui furent ouverts se trouvaient le Dr BETTINGER et M. BERTETde REIMS.

Après le départ du train, je suis allée trouver Monsieur JACQUET, chef de gare pour lui demander d'alerter la Croix Rouge de CHALONS et de lui signaler de ma part, l"état dans lequel se trouvait la généralité des prisonniers et les médicaments desquels il serait nécéssaire de se munir.

A la suite d'un accident matériel (déraillement de la locomotive qui remorquait le train) le convoi fut ramené en gare.

J'ai été rappeleé par M. JACQUET. J'ai aussitôt prévenu

B49207

H4517 – 0007

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

DIRECTION

..... e Bureau

N° .....

Expédié le *194*

31.3317. - Imp. adm. Melun. - D. 1392 - 1945

Mme CHATELIN, du comité de la Croix Rouge de REIMS en lui demandant de venir et d'apporter des médicaments. Mme CHATELIN arriva quelques instants plus tard avec le Dr CHATELIN et le Dr BOUVIER, ce dernier étant à l'époque président de la Croix Rouge et Maire de REIMS

Quand le train fut de nouveau à quai, les prisonniers supplièrent qu'on retirât les morts et les mourants qui se trouvaient dans certains wagons. Les allemands consentirent à ouvrir les véhicules où étaient signalés des morts. Deux cadavres furent placés sur des brancards et portés au Centre d'Accueil. Plusieurs prisonniers à moitié asphyxiés furent placés dans un wagon vide. Le Docteur BOUVIER essaya d'opérer sur ces malheureux la respiration artificielle et fit lui-même remarquer aux allemands que c'était de l'air qu'il fallait aux prisonniers.

Les allemands réclamèrent les deux corps conduits au Centre d'Accueil, ils furent placés dans un wagon vide. Il avait été entendu un instant que ces deux hommes seraient remis à la Police française par la Police allemande mais au dernier moment le chef du convoi réclame les cadavres: il lui fallait son compte qu'il fut composé de morts ou de vivants.

Le train fut remis en marche vers 20 heures.

J'ai porté secours à de nombreux trains de déportés. Je n'en ai vu aucun qui ait été un tel spectacle d'épouvante et d'horreur. Morts, mourants et fous y étaient entassés.

Comme pour chacun des convois auxquels j'ai été appelée à donner des soins, j'ai été cette fois considérablement aidée par le personnel cheminot qui fut toujours très largement et très aimablement mis à ma disposition par MM FALALA et JACQUET, auprès desuqels j'ai trouvé en toute occasion le meilleur accueil, et qui ne considéraient pas que leur tâche était terminée après le départ des trains de déportés car c'était le moment où ils envoyaient leur personnel ramasser au long des voies les billets jetés sur le ballast par les prisonniers, pour les faire parvenir à leur famille.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire Militaire, l'assurance de mes sentiments distingués.

F. PIERRE

Pour copie certifiée conforme
le Délégué du Gouvernement provisoire
de la République Française

B 49208

H4517 - 0008

H4517 – 0009

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

DIRECTION

e Bureau

N°

Expédié le *194*

31.3317. - Imp. adm. Melun. - D. 1392 - 1945

H4517 - 0010

REIMS, le 10 Février 1945

Docteur BOUVIER
Chirurgien des Hopitaux
29, Bd FOCH

TRIBUNAL INTERNATIONAL
des GRANDS CRIMINELS de GUERRE
Ministère Public
Délégation Française

93
Crimes de guerre
11
Enreg. n° 54
3 OCT. 1945
n° 216

Le Dimanche 2 Juillet 1944, vers 17 heures, Madame CHATELIN, membre du Comité de la C.R.F. de REIMS, que je rencontre par hasard, m'informe qu'un train de déportés venant de COMPIEGNE, a déraillé dans la tranchée de BETHENY, et qu'il est question de le refouler en gare REIMS, où il était passé à 15 heures 40.

Il a fait toute la journée une chaleur accablante et on nous dit que les déportés au nombre de 100 par wagon; souffrent de la soif étouffent, et sont en danger de mort.

A 18 heures, je pénétre sous le Hall de la Gare qui est déserte. Sur le 2° quai, je serre la main du Docteur CHATELIN et de M. HODIN, adjoint au maire. Au bout des quais, le train refoulé de BETHENY, pénétre en Gare et stoppe.

Des lucarnes des wagons, grillagées de barbelés montent des appels déchirants : " A boire..... de L'air pour l'amour de Dieu.. De grâce ouvrez les portes on va mourir..."

Dés l'arrêt du train, les hommes de la Gestapo s'alignent face au convoi, mitraillettes braquées vers les wagons J'ai près de moi quelques employés de la Gare dont j'ignore les noms, Melle PIERRE détachée à la S.N/C.F. et Mme CHATELIN.

L'officier commandant le convoi vient vers nous accompagné d'un jeune interprète.

Sur la vue de nos papiers et de nos pièces d'identité, il nous autorise à rester là, tandis que, d'un ordre brëf les rares civils stationnant que les quais, et en particulier M. HODIN et le Dr CHATELIN, sont mis en demeure de "Vider" les lieux.

L'interprète que j'interroge, me met rapidement au courant :

" Le convoi est parti de COMPIEGNE à 10 Heures.
100 hommes par wagon comme d'habitude. Voyage extrêmement pénible : chaleur torride, déraillements, bombardements, pannes de machin sont cause d'arrêts repétés, de stationnements prolongés dans les tranchées où les wagons chauffent en plein soleil sans la moindre ventilation.

Déjà critique au premier passage du train en Gare de REIMS à 15h40, la situation des déportés est devenue alarmante depuis le déraillement de BETHENY.

Dans les deux wagons qui sont devant moi on craint qu'il n'y ai des morts. Il faudrait obtenir qu'on ouvre les portes de ces wagons.

B 49209

Par son intermédiaire, je m'adresse à l'officier "M. l'officier, lui dis-je, il est inhumain de laisser des hommes souffrir ce martyre. Il faut absolument faire ouvrir ces portes et voir ce qui se passe à l'intérieur de ces wagons, c'est une question d'humanité."

H4517 – 0011

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

DIRECTION

e Bureau

N°

Expédié le *194*

31.3317. - Imp. ad.ve Melun. - D. 1392 - 1945

H4517 -0012

4

Grand maigre, nerveux, mais correct , l'officier paraît hésiter. A sa droite un Feldwebel de la Gestapo ricane et semble lui dire qu'il aurait tort de tenir compte de mes suggestions Un autre me prend personnellement à parti et vocifère en mauvais français que tous ces hommes ne sont après tout que des criminels qui ont assassiné la WERMACHT.

Par les ouvertures grillagées des wagons, des visages anxieux nous observent, tandis que des mêmes plaintes nous reviennent sans cesse : " De Grâce à boire... de l'air on va mourir??; Pour l'amour de Dieu ouvrez les portes...

Il faut aboutir, je reviens à la charge :
"M. l'officier, lui dis-je, cette situation ne peut plus durer. C'est abominable, il faut ouvrir les portes de ces wagons."

Cette fois l'officier prend parti. Il réclame une cisaille à double articulation, s'en saisit, monte sur le marche pied et sectionne lui-même, le fil de fer qui cadenasse les portes.

Les portières glissent : vision effroyable. Les Hommes presque nus, couchés en tas sur le plancher du wagon, forment un amas de corps et de membres enchevêtrés les une dans les autres.

Seuls sont encore debout les rares privilégiés qui, aggripés aux ouvertures des wagons ont échappé à l'asphyxie par miracle.

La plupart gisent amorphes, hébétés, incapables de se relever et de répondre aux questions qu'on leur pose. Les uns dorment profondément comme anesthésiés. D'autres geignent, crient, s'agitent, délirent.

Dans le 2° Wagon; même spectable. Au moment où la portière s'ouvre, un vieillard portant un crucifix sur sa poitrine velue, un religieux sans doute moribond, s'effondre sur la voie et peu s'en faut qu'il ne soit frappé d'un coup de crosse pour ce geste bien involontaire.

On finit par savoir qu'il y a deux morts. Mais c'est toute une affaire que de les découvrir et de les dégager d'entre les vivants. On les dépose sur le ballast et on tente en vain la respiration artificielle. La mort à fait son oeuvre? Les corps sont transportés dans les baraquements du Centre d'acceuil de la Croix Rouge.

Huit moribonds, dont le religieux , sont encore extraits des wagons. Ils sont en état de torpeur, les yeux clos, respiration lente et stertoreuse la peau brulante et couverte d'une sueur visqueuse.

Ils sont couchés à même la voie, nous les surveillons et les soignons de notre mieux.

Les employés de la Gare, deux infirmiers allemands nous aident Le jeune interprète nous seconde avec zèle et avec coeur. L'air et la fraicheur aidant, les malheureux reprennent lentement connaissance et vie.

Tout cela se passe sous l'oeil de la Gestapo implacable qui veille, prête à frapper ceux qui tenteraient de s'évader.

B 49210 Nous obtenons que les huit rescapés soient conduits dans un wagon de queue et placés sous la surveillance d'un infirmier.

H4517 – 0013

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

DIRECTION

e Bureau

N°

Expédié le *194*

31.3317. - Imp. adm. Melun. - D. 1392 - 1945

H4517 - 0014

Pendant ce temps Melle PIERRE et Mme CHATELIN allant de wagon en wagon ont pu faire passer quelques rafraichissements. L'atmosphére est moins lourde et l'on sent ça et là une légére détente, un certain apaisement.

oOo

Tous à coup l'officier lance un ordre. Le train dépanné va pouvoir repartir. Il exige que les corps des décédés soient ramenés immédiatement.

Il nous faut en grande hâte traverser voies et quais pour aller chercher, avec l'unique brancard dont nous disposons, les corps placés dans le baraquement du centre d'accueil.

Le premier est déposé dans un wagon vide situé en tête du train

Le second corps, brancardé par un employé de la Gare et par moi-même est déposé à côté de son camarade.

Il est 20 heures, et le train part..

oOo

Tels sont les faits dont j'ai été le témoin et dont je conserve l'horrible vision et le douloureux souvenir.

Vision obsédante de ces corps nus, brûlants et ruisselants de sueur, intriqués les uns dans les autres comme des vers dans une boite à pêche.

Vision de ce religieux portant sur sa poitrine un crucifix, menacé d'un coup de crosse de la Gestapo quand il tomba sur la voie, inanimé, au moment où la porte du wagon s'ouvrait.

Souvenir des clameurs et des plaintes de milliers d'hommes hurlant leur souffrance par la lucarne des wagons.

Souvenir de ces morts et de ces moribonds étendus sur le ballast.

Souvenir de la brutalité révoltante de la Gestapo contrastant d'ailleurs avec la correction de l'officier commandant le convoi, l'humanité des infirmiers allemands, l'attitude charitable et nettement bienveillante du jeune interprète qui ne cessa de faciliter notre tâche et notre intervention.

En tant que médecin, je crois devoir ajouter que ce jour là les circonstances et les conditions atmosphériques, la chaleur exceptionnelle, les arrêts prolongés du train qui mit 7 heures pour couvrir les quelques 100 Kms qui séparent COMPIEGNE De REIMS, l'exiguité des ouvertures, le surnombre des hommes parqués comme d'habitude au nombre de 100 par wagon, furent les facteurs déterminant des accidents dont j'ai été le témoin et qui étaient dus à la fois à l'hyperthermie et à l'asphyxie.

C'est un miracle qu'il n'y ait pas eu plus de victimes.

B 49211

C'est pour éviter le renouvellement de pareils faits, que nous sommes intervenus à PARIS et à COMPIEGNE pour réclamer qu'à l'avenir il n'y ait pas plus de 60 déportés par wagon.

Docteur BOUVIER

H4517 - 0015

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

DIRECTION

.....e Bureau

N° .....

Expédié le 194

31.3317. - Imp. adm. Melun. - D. 1392 - 1945

H-4517

TRIBUNAL MILITAIRE INTERNATIONAL des GRANDS CRIMINELS de GUERRE
MINISTÈRE PUBLIC
DÉLÉGATION FRANÇAISE

Certifié conforme à l'original

Filed Jan 29, 1946

DOC. R.F. N° 337

B 49204

F-83 RF 337

H4517 – 0016

H4517 – 0017